



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

---

AVIS PUBLIC est donné par la présente que durant la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 novembre 2023 à 20h00, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 suivant :

9 janvier 2024 à 20h00  
13 février 2024 à 20h00  
12 mars 2024 à 20h00  
9 avril 2024 à 20h00  
14 mai 2024 à 20h00  
11 juin 2024 à 20h00

9 juillet 2024 à 20h00  
13 août 2024 à 20h00  
10 septembre 2024 à 20h00  
8 octobre 2024 à 20h00  
12 novembre 2024 à 20h00  
10 décembre 2024 à 20h00

Les séances ordinaires se dérouleront au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville. Le conseil peut modifier le lieu, le jour et l'heure des séances par résolution, auquel cas un avis public annonçant le changement sera donné.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 16<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

Je, soussigné, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 11 heures et 12 heures ce 17<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy Corriveau', written in a cursive style.

**Nancy Corriveau**  
Directrice générale & greffière-trésorière